

Conseil Municipal de Chaumuzy

Séance du mardi 16 mars 2021

Le 16 mars 2021 à 20h, les membres du conseil municipal, convoqués le 9 mars 2021, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Stéphane VISNEUX, Christophe MACQUART, Romain LEVECQUE, Thierry BERTRAND et Mme Adeline HÉNIN.

Absents excusés : M. Mickaël MIMIN (pouvoir donné à M. Yves TRUCHON) et Mme Aurélie RODRIGUES DA CRUZ (pouvoir donné à M. Yves TRUCHON).

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

I / Clôture des séances précédentes

- Il est fait lecture du compte-rendu du 26 janvier 2021.
- M. TRUCHON a rencontré le fauconnier de BELVAL. Le coût de la prestation étant assez élevé, le Conseil décide de faire appel au piégeur enregistré à la Préfecture, pour la destruction des pigeons.
- Un devis a été demandé à NEOTEC pour le nettoyage des trottoirs.
- Place Saint Remi, de nouveaux devis ont été demandés.
- Chemin de Chambrecy : En accord avec le Maire de Chambrecy et son Conseil, une commission voies et chemins, commune aux deux villages, va être organisée pour planifier la fermeture du chemin (définir les dates, les modalités...)
- Coussins berlinois : M. BERTRAND a contacté le département. Il faudra se rapprocher de la CIP pour convenir d'un rendez-vous d'une demi-journée sur place. Ils pourront proposer des solutions de remplacement. M. DOLÉ explique que cette remarque lui a déjà été faite mais qu'il est toujours en attente de rendez-vous.

II / Budgets

a/ Commune

- Présentation des comptes administratifs de la commune et des comptes de gestion de la Trésorière sous la présidence de Mr TRUCHON. Le résultat de clôture général de 2020 est de 751 769.35€. Pas de remarque, le Conseil municipal valide les comptes.
- Vote des taux d'imposition 2021. Le souhait du conseil municipal est de maintenir le taux de fiscalité identique à 2020 à savoir aucune augmentation d'impôts pour 2021.
- Vote des subventions 2021. Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2021 les subventions suivantes :
 - o CCAS pour un montant de 1000€
 - o Caisses des loisirs pour un montant de 600€
 - o Pierrette PIERLOT pour un montant de 100€ (pour entretien des tombes de Mr FAROUX et Mme PETITZON)
 - o Clic de DORMANS pour un montant de 98€
- Budget Commune 2021 Après la présentation du budget, le conseil municipal approuve par 9 votes pour et un vote contre le budget 2021 présenté par le Maire.
 - o Section de Fonctionnement équilibrée d'un montant de 691 260.17€
 - o Section d'investissement équilibrée d'un montant de 667 169.63€

b/ Legs

- Présentation des comptes administratifs du Legs et des comptes de gestion de la Trésorière sous la présidence de Mr TRUCHON. Le résultat de clôture général de 2020 est de 40 461.45 €. Pas de remarque, le Conseil municipal valide les comptes.
- Budget Leg 2021 Après la présentation du budget, le conseil municipal approuve par 9 votes pour et un vote contre le budget 2021 présenté par le Maire.
 - o Section de Fonctionnement équilibrée d'un montant de 397 512.94 €.
 - o Section d'investissement équilibrée d'un montant de 305 642.50 €

III / Demande de subventions

Une demande de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) va être faite en complément de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sollicitée auprès du département pour l'accessibilité Mairie et garderie.

IV / Tableau de voirie

Le Grand Reims demande un tableau des voies que la commune souhaiterait refaire. Il s'agit d'un projet pluriannuel, sur la durée du mandat. Le sujet a déjà été abordé au CM du 27/10/2020 et repris par la commission voies et chemins. Le Conseil souhaite demander les travaux suivants :

- 1/ Rues Georges Soubert et Henri Landragin
- 2/ Rue de Nappes
- 3/ Rue Gilbert Paris
- 4/ Rue Maurice FAROUX

Un rendez-vous est pris avec le Grand Reims pour valider ces choix.

V / Coupe sanitaire

L'ONF conseille de modifier l'état d'assiette 2021.

M. TRUCHON explique au conseil la situation des bois. De plus en plus d'arbres sont malades, une coupe sanitaire est nécessaire pour créer une zone blanche autour des arbres et arrêter la propagation de la maladie.

Le Conseil valide la proposition de l'ONF mais demande que soit fait un constat d'huissier avant afin de limiter les dommages aux chemins et layons dans la forêt lors des coupes.

VI / Logement 14 Ter rue du Capitaine CHESNAIS

Les travaux de l'entreprise GARCIA sont terminés. Un diagnostic technique va être réalisé, conformément à la législation. Le logement devrait être mis en location à partir du 1^{er} mai 2021.

Un cahier des charges et une convention de location ont été visés et validés par le Conseil municipal.

VII / Fête communale :

Les dates de la fête communale ont été arrêtées aux 5, 6 et 7 juin 2021, si la situation sanitaire le permet. Des réponses seront adressées aux forains ayant déjà fait la demande.

VIII / Questions diverses.

Madame HÉNIN demande que des affiches « port du masque obligatoire » soient accrochées autour de l'école. Le périmètre de 50m autour des écoles, imposé par le préfet, n'est pas suffisamment respecté.

Plus de questions, la séance est close à 23h30.

